

Département de Loir et Cher
Arrondissement de ROMORANTIN
MAIRIE DE



Tél. : 02.54.75.15.13
Fax : 02.54.75.41.79

Réunion du 05 mars 2021

L'an deux mil vingt et un le 05 mars à 19h00 le Conseil Municipal dûment convoqué le 02 mars 2021 s'est réuni, en session extraordinaire, Salle Maurice Ragot, afin de permettre le respect des distanciations physiques, sous la présidence de Madame Annick GOINEAU, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Annick GOINEAU, Daniel DUPONT, Hélène SAILLARD-LEPAIN, Jean-Louis PETRUS, Thierry HAMELIN, Fabienne BIGOT, Cédric DEVANNE, Julie ESNAULT VAN CAUBERG, Aurélien CHAUX, Bernadette MANDARD.

Absents excusés :

Madame Carole CHARBONNIER, Monsieur Jean-Jacques RABIER,
Monsieur Loïc DENIS ayant donné pouvoir à Madame Annick GOINEAU,
Madame Aurélie POISSON ayant donné pouvoir à Madame Fabienne BIGOT,
Madame Claire VALLA ayant donné pouvoir à Madame Bernadette MANDARD.

Madame Annick GOINEAU, Maire, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, afin de respecter les gestes barrières et limiter les risques de contamination, demande, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, que la présente réunion se déroule à huis-clos. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

En vertu de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Daniel DUPONT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers votants : 13

10- CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DES COMMERCES

Madame Le Maire expose que sur les conseils du trésorier et pour faciliter la gestion des commerces, notamment pour une meilleure lisibilité de la TVA, il serait préférable de créer un budget annexe pour la gestion des commerces. Cette décision doit intervenir avant le prochain vote de notre budget, qui doit être voté avant le 31 mars prochain.

Les Membres du Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction M14,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide

- ↳ la création au 1^{er} janvier 2021 du budget annexe relatif à la gestion des commerces et sera dénommé « budget annexe commerces »
- ↳ toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe
- ↳ la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Trésorier.

11- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2021 EN VUE DE L'INSTALLATION DE LA VIDEO PROTECTION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°01/2021

Madame le Maire expose qu'une erreur s'est glissée dans la délibération pour la demande de subvention au titre de la DETR 2021 prise suite au conseil municipal du 13 janvier 2021 et qu'il convient de la modifier

Les Membres du Conseil, après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- ↳ Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 en vue de l'installation de la vidéo protection à hauteur de 60 % d'un montant total hors taxes estimé de 27 604,13€,
- ↳ Approuve le plan de financement détaillé annexé à la présente délibération,
- ↳ Charge Madame le Maire de la constitution et de la transmission du dossier à Monsieur le Préfet de Loir et Cher.

La prochaine réunion est fixée au lundi 22 mars à 20h00 salle Ragot, vraisemblablement à huis-clos, précédée d'une commission finance à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h20.

Fait et clos en séance les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Copie certifiée conforme.

Le Maire, Annick GOINEAU

